

GESTION DES RISQUES MAJEURS A HOMMARTING

« Le citoyen a droit à l'information sur les risques qu'il encourt et sur les mesures de sauvegarde pour s'en protéger » telles sont les dispositions que le Code de l'Environnement a instauré pour permettre à tout citoyen de mieux connaître son environnement et les éventuels risques auxquels il doit faire face.

En application de ces dispositions, la commune de HOMMARTING a réalisé son D.I.C.R.I.M. (document d'information communal sur les risques majeurs) dont un exemplaire est à la disposition du public à la mairie.

Le D.I.C.R.I.M présente les risques majeurs potentiels qui ont été recensés pour la commune par la Préfecture.

Outre le recensement et la situation de ces risques potentiels sur le territoire de la commune , le D.I.C.R.I.M présente également les mesures d'ordre général qui sont prises par les pouvoirs publics à titre préventif , mais aussi les mesures particulières qui ont été réalisées par la municipalité pour éviter qu'un incident se produise et que s'il devait avoir lieu , en réduire ses conséquences par un permanent souci de protection des populations.

Enfin complément de ce document d'information , la commune a également réalisé un Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S.), qui est un document interne, opérationnel , d'anticipation permettant en cas d'événement important qui nécessite par exemple un transfert ou un accueil de la population, de connaître immédiatement la conduite à tenir à travers l'installation d'une cellule communale de crise spécialement créée à cet effet.

La gestion des risques fait partie des préoccupations quotidiennes de la municipalité soucieuse d'assurer une protection civile efficace et adaptée à ses concitoyens.

« **Prévenir pour mieux agir** » telle est donc la ligne de conduite adoptée en matière des gestions des risques majeurs dans notre commune.